

Module n°4 : Devenir un acteur clé et ressource du déploiement opérationnel de la politique Égalité, de la diffusion et la capitalisation des bonnes pratiques

Contexte

L'égalité entre les femmes et les hommes a été consacrée « Grande cause nationale » par le Président de la République, lors de son discours à l'Élysée, le 25 novembre 2017. Représentant 20 % de l'emploi en France, la fonction publique se doit d'être exemplaire en matière d'égalité professionnelle, de façon à favoriser la cohésion sociale et à être représentative de la société qu'elle sert.

En application de l'action 1.5 de l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, la circulaire du 30 novembre 2019 relative à la mise en place de référents Égalité au sein de l'État et de ses établissements publics précise les missions des référentes et référents Égalité. Cette même circulaire précise que chaque administration de l'État doit se doter, d'ici le 1er mars 2020, d'un réseau de référentes et référents Égalité, désignés au sein de chaque direction ou service d'administration centrale, service déconcentré, préfecture, académie ou établissement public administratif de l'État, afin que l'ensemble des agents publics puissent saisir un référent Égalité de proximité, sans préjudice de la mise en place d'une mutualisation.

Objectifs

- Appréhender et comprendre le cadre, les rôles et les missions du Référent Égalité.
- Contribuer à la construction et au déploiement d'une politique Égalité concrète et opérationnelle.
- Développer sa posture de facilitateur-trice en proximité.
- Comprendre les enjeux du réseau de référents, et s'y impliquer.
- Se préparer à l'action

Modalités pédagogiques

- Rappels législatifs, Apports Théoriques et Méthodologiques
- Partage et Retour d'expérience

- Exercices d'analyse et de Réflexion collective ou individuelle
- Mises en situation basées sur des séquences vidéo ou des études de cas réel
- Partage ou Identification de Bonnes Pratiques
- Co-construction d'outils d'analyse ou de mise en œuvre
- Plan d'action individuel

Renseignements complémentaires

Pour plus d'informations :

Margaux CAPELLO

(m.capello@anhf.fr)

04.91.17.71.33

Programme

JOUR 1 :

CADRE de la Mission du Référent

- Les lois, décrets et accords relatifs à l'Égalité professionnelle
- Méthodologie de la démarche Égalité dans sa globalité

RÔLES & MISSIONS du-de la Référent-e

- Perception et Projection
- Ma Réalité

CONTRIBUTIONS du-de la Référent-e

- Aborder l'État des lieux dans une approche systémique : méthodologie, outils et partage de pratique et d'expérience
- Co-construire la démarche Égalité

MISE EN ŒUVRE d'une démarche Égalité concrète et opérationnelle

- Déployer et Suivre
- Faciliter et Innover

JOUR 2 :

COMMUNICATION & PROXIMITÉ Les clés de la réussite du-de la Référent-e

<https://www.anfh.fr/les-offres-de-formation/AYXeEmh0wRVrNCY72pjW>

- Communication : règles de bases, techniques et outils clés
- Développer et ancrer sa proximité avec le terrain

Le Référent : une PERSONNE RESSOURCE

- Partager son expertise et son implication
- Affirmer sa posture
- Développer son expertise et améliorer ses pratiques

MUTUALISER, CAPITALISER & PÉRENNISER Les enjeux du réseau de référent-e-s

- Le réseau : définition et objectifs
- Comment s'en saisir

Se préparer à l'ACTION

- Plan d'action individuel :
- Étapes, objectifs et échéances
- Moyens nécessaires et Priorités
- Points de vigilance et conditions de réussite dans mes nouvelles missions.
- Bilan de la session

Public

Tous les agents missionnés ou sur le point d'être missionnés en tant que Référent-e Égalité dans leur établissement ou sur un territoire donné.

**Exercice
2024**

**Code de formation
3.12**

**Nature
AFR**

**Organisé par
ITAQUE / GROUPE JLO**

**Durée
14 heures**

**Typologie
Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences**